



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 13 juin 2016, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2016-DM-009	6, 36 ^e Avenue	17-H	1 955 010	Permettre de subdiviser le terrain afin de créer deux lots distincts, dont les superficies de terrain auront respectivement 565,8 m ² et 565,9 m ² au lieu de 675 m ² , tel qu'exigé par l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 6300.
2016-DM-010	48, 27 ^e Avenue	22-H	1 955 225	Permettre de subdiviser le terrain afin de créer deux lots distincts, dont les largeurs de terrain auront respectivement 12,69 mètres et 12,70 mètres au lieu 15 mètres, tel qu'exigé par l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 6300.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 13 juin 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 17 mai 2016.

*Charles-Hervé Aka
Greffier*